



**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**

80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

PÔLE DEVELOPPEMENT DES RESSOURCES HUMAINES

Affaire suivie par : Séverine BOUTEILLE
04 32 44 89 45
s.bouteille@cdg84.fr

Circulaire n° 25 - 03
Objet : **Accompagnement au maintien dans l'emploi et au handicap**

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

La loi du 6 août 2019 de transformation de la Fonction publique a consacré sur le plan légal le rôle du référent handicap. Depuis 2022, le poste de **Référent handicap** a d'ailleurs été intégré au sein du référentiel métiers de la Fonction publique qui définit ainsi le rôle du référent handicap :

« Accompagner les agents en situation de handicap tout au long du parcours professionnel. Promouvoir et mettre en œuvre une politique inclusive au sein de la structure dans ses dimensions relatives au recrutement, à l'insertion, au parcours professionnel et au maintien dans l'emploi ».

Travaillant en faveur de l'insertion professionnelle des travailleurs en situation de handicap, le référent handicap est ainsi « chargé d'orienter, d'informer et d'accompagner les personnes en situation de handicap » au sein de la structure (article L.5213-6-1 du Code du travail).

Ainsi, tout employeur public (employant au moins 250 agents) doit désigner un référent handicap.

Depuis le 1^{er} janvier 2025, **Madame Gaëlle RAUX** est affectée au Centre de Gestion de Vaucluse sur les missions relatives au Maintien dans l'Emploi et Référent Handicap.

Elle sera votre interlocuteur privilégié et travaillera en étroite collaboration avec les équipes internes des Pôles Prévention des Risques, Médecine du travail et Développement des Ressources Humaines sur les domaines suivants :

- Mise en œuvre du plan d'action dans le cadre du conventionnement FIPHFP,
- Participation au recrutement et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap, notamment les apprentis,
- Actions de sensibilisation sur le handicap dans le Département et la Région,
- Piloter la cellule pluridisciplinaire d'inaptitude du CDG84
- Suivre les dossiers des agents pouvant aboutir à un reclassement professionnel, ou avec des restrictions médicales,
- Assurer la gestion des dossiers liés à la Période de Préparation au Reclassement (PPR)

Le Centre de Gestion reste à votre disposition et vous propose de venir à votre rencontre si vous avez besoin d'échanger sur des situations particulières ou vos attentes en général.

Vous pouvez nous en faire la demande en prenant attache auprès du Pôle Développement des Ressources Humaines :

Gaëlle RAUX

Chargée du Maintien dans l'Emploi & Référent Handicap

04 32 44 89 30 - g.raux@cdg84.fr

Séverine BOUTEILLE

Responsable Pôle Développement des Ressources Humaines

04 32 44 89 45 - s.bouteille@cdg84.fr

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le Président,

